



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de l'environnement  
Affaire suivie par : Anita GUIBERTEAU  
tél : 05.46 27 44 41  
anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat général  
Direction de la coordination  
et de l'appui territorial**

**Commission de suivi de site  
Société SISP  
La Rochelle**

Compte-rendu de la réunion  
du mardi 28 mars 2023 à 14 h 30  
salle Jean Moulin — Préfecture

## Liste des participants

### Collège « Administration de l'État » :

M. CAYRON	Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme FEUILLET	Chef du bureau de la défense civile et de la planification – Direction des Sécurités - Préfecture de la Charente-Maritime

### Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

Mme VETTER	Communauté d'agglomération de La Rochelle
------------	-------------------------------------------

### Collège « Riverains et associations » :

M. LE CREFF	Comité de quartier de Laleu, La Pallice, La Rossignollette
Mme LACROIX	Comité de quartier de Port Neuf
M. KONEY	Association UFC Que Choisir (mandat reçu de M. PICAUD)
Mme PASQUIOU	Association Respire

### Collège « Exploitants » :

M. le Président de la société SISP  
M. le Directeur de la société SISP

### Collège « salariés » :

M. J-P P.	Responsable Maintenance
M. F B.	Agent de maîtrise Exploitation

### Collège « Personnalités qualifiées » :

M. COURTHEOUX	Commandant de Port - Grand port maritime de La Rochelle
---------------	---------------------------------------------------------

### Étaient également présents:

Mme GLEMAIN	Mairie de La Rochelle (Risques majeurs et sécurité civile)
M. le Responsable QHSE de la société SISP	
Mme GUIBERTEAU	Responsable du Pôle ICPE – Bureau de l'environnement - Préfecture

## Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site du 3 mars 2022
- Modification de la composition du bureau
- Présentation du bilan 2022 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'année 2022 de la société SISP en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement
- Questions diverses

### 14 H 30 – Début de la réunion

M. CAYRON salue l'assemblée, se présente et ouvre la séance par le premier sujet à l'ordre du jour.

#### 1 - Approbation du compte rendu de la commission de suivi de site du 3 mars 2022

M. CAYRON demande aux membres de la commission s'ils ont des modifications ou remarques à apporter au compte-rendu de la précédente séance.

En l'absence d'avis contraire, celui-ci est adopté.

#### 2 - Modification de la composition du bureau

Mme GUIBERTEAU indique qu'à la suite du départ d'un membre de la commission, représentant également le collège Riverains et Associations au sein du bureau, il convient de désigner un nouveau représentant pour ce dernier.

Après consultation des membres du collège concerné, M. LE CREFF est désigné pour le représenter au sein du Bureau de la commission.

#### 3 - Présentation du bilan 2022 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY rappelle que la société SISP est un établissement classé Seveso seuil haut, puis annonce qu'une visite d'inspection a été réalisée le 30 mars 2022, donnant lieu à des constats favorables ainsi qu'à des constats nécessitant des actions. Des réunions ont été organisées au cours de l'année autour de la continuité d'approvisionnement en eau en cas de prolongation d'un sinistre au-delà de trois heures.

M. CAYRON souhaite connaître la signification d'une queue-de-paon.

Mme COUTY explique qu'une queue-de-paon est un rideau d'eau visant à protéger en cas d'incendie.

Mme PASQUIOU suggère de trouver des solutions afin de diminuer la consommation d'eau potable utilisée pour lutter contre un incendie et sollicite des précisions sur le pH, dont l'origine n'est pas déterminée.

Mme COUTY répond qu'en matière de consommation d'eau, trois possibilités s'offrent à l'entreprise :

- utiliser l'eau potable des réserves d'eau,
- pomper l'eau de mer, ce qui nécessite la mise en place de moyens techniques pour la puiser et l'acheminer jusqu'au site industriel
- ou consommer l'eau déjà utilisée pour lutter contre l'incendie.

Cette dernière solution s'avère toutefois difficile à mettre en œuvre, la qualité de cette eau étant dégradée.

Mme PASQUIOU se demande si l'eau des stations d'épuration pourrait être utilisée.

Mme COUTY répond que cette solution nécessite de stocker un volume d'eau important. L'exploitant doit donc étudier cette possibilité, sachant qu'elle requiert des contraintes techniques. S'agissant du pH, un suivi est réalisé sur plusieurs mois et ce point sera vérifié lors de la prochaine visite d'inspection.

M. le Directeur de la société SISP précise que le pH fait l'objet d'un prélèvement mensuel et qu'un cabinet d'ingénierie a été engagé pour réaliser une étude sommaire sur le pompage de l'eau de mer.

M. le Responsable QHSE ajoute qu'en un an, aucun dépassement de pH n'a été observé.

Mme PASQUIOU regrette que l'exploitant utilise de l'eau potable pour réaliser ses exercices de lutte contre l'incendie.

M. le Directeur de la société SISP explique qu'un forage d'eau saumâtre a été homologué afin d'utiliser cette eau lors des exercices.

#### **4 - Présentation du bilan de l'année 2022 de la société SISP**

M. le Président de la société SISP annonce que le Directeur et le Responsable QHSE ont rejoint l'entreprise en 2022 et qu'ils apportent un regard neuf sur la gestion du dépôt.

M. le Directeur de la société SISP indique que l'entreprise compte 18 salariés et qu'elle réceptionne, stocke et charge des produits liquides en vrac (engrais liquides, liquides inflammables, huiles minérales et lessive de soude). En 2022, elle a ainsi réceptionné 313 000 tonnes de produits.

Il présente ensuite les projets (activité méthanol, activité kérosène, activité pétrole lampant, activité HVO - huile végétale hydrogénée - et finalisation des études sur l'installation terminale embranchée – ITE). Il présente également les actions et les investissements en matière de sécurité et d'environnement réalisés en 2022. L'objectif de 2023 consiste à réduire les risques.

M. le Responsable QHSE détaille ensuite le bilan du système de gestion de la sécurité qui vise à suivre les indicateurs prévus par la politique de prévention des accidents majeurs trimestriellement. Les indicateurs reflètent de bons résultats.

M. LE CREFF souligne que le tableau ne comporte pas les observations.

M. le Responsable QHSE répond que le tableau actualisé sera transmis aux membres de la commission, puis indique qu'en 2022, il n'a été comptabilisé qu'un seul accident du travail sans gravité.

M. le Directeur de la société SISP précise que l'agrandissement de la voie ferrée permet d'améliorer le stockage des rames de wagons. S'agissant du viaduc du môle d'escale, il est démantelé dans sa partie terrestre. Les trois canalisations seront enterrées.

M. CAYRON demande si les travaux sont terminés.

M. COURTHEOUX répond qu'ils sont en cours et que la partie maritime est restaurée par tronçon.

M. KONEY souhaite savoir si des presque accidents sont survenus en 2022.

M. le Directeur de la société SISP répond par la négative.

M. KONEY se demande si ces incidents sont bien tracés.

M. le Responsable QHSE explique qu'ils le sont dans le registre des accidents bénins, mis à disposition à l'accueil du bâtiment.

Mme VETTER souhaite savoir si l'exploitant envisage de végétaliser davantage le site afin de lutter contre le dérèglement climatique.

M. le Président de la société SISP répond que le site comprend peu de terrains vierges de toute activité. Toutefois, la zone située à l'est des réservoirs d'engrais liquides a bien été végétalisée et des ruches y ont été installées.

M. CAYRON souligne que la végétalisation au sein d'un site industriel reste limitée, sachant que les voies de circulation doivent être parfaitement dégagées en cas d'incendie.

#### 5 - Questions diverses

Ce point n'appelle aucune remarque.

#### 15 H 25 – Clôture de la réunion

La Rochelle, le **11 MAI 2023**

Le Président

  
Emmanuel CAYRON